

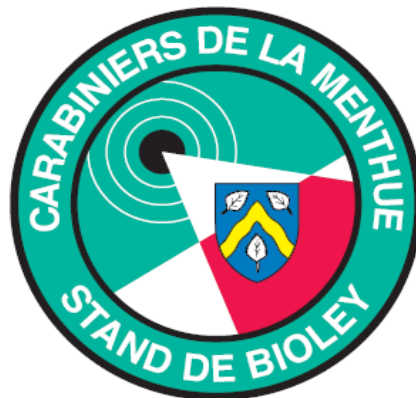
Société de tir
CARABINIERS DE LA MENTHUE
Notre blog : <http://carabmenthue.canalblog.com/>

19^e Tir de la Rochette 2017

Fusil 300m

Stand de tir Bioley-Magnoux

6 cibles Polytronic, TG 3002



Vendredi,	12 mai 2017	14h00 – 19h30
Samedi,	13 mai 2017	09h00 – 12h00 / 13h30 – 16h30
Dimanche,	14 mai 2017	09h00 – 11h30

Délai d'inscription : jeudi 4 mai 2017.

Sont simultanément organisés dans la région :
22^e Tir des Aiguilles (Sté tir Misterdam Baulmes le 12 et 13 mai)

Chers amies et amis tireurs, soyez les bienvenus. Nous vous souhaitons bonne chance pour la compétition ainsi qu'un agréable moment dans notre stand à Bioley-Magnoux.

REGLEMENT DE TIR

1. Chaque groupe doit être formé de 6 membres appartenant à la même société.
Les tireurs individuels sont admis, inscriptions sur place.

2. L'inscription des groupes devra se faire à l'avance, en utilisant les bulletins d'inscription annexés en précisant la date de tir désirée.

3. La société inscrite paie la finance d'inscription dans les délais au moyen du BVR **Banque Raiffeisen – Yverdon-les-Bains**

Compte 10-9374-7 compte N° 20 384.57 où

IBAN CH66 8047 2000 0020 3845 7

4. **Roi du tir : un prix spécial sera décerné aux 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} de chaque Catégorie.**

	1er	2ème	3ème
Cat. A	120.-	80.-	60.-
Cat. D	120.-	80.-	60.-
Cat. E	120.-	80.-	60.-

Calcul du Roi = Mentue + Répartition + 10% Rochette.

5. Les réclamations doivent être présentée au comité du tir au plus tard une heure après la fin des tirs.

Le règlement **F.S.T** fait règle pour tout cas non prévus à ce règlement et le comité d'organisation tranchera souverainement et définitivement.

6. Seule la munition d'ordonnance distribuée par l'organisateur peut être tirée. Les douilles restent en mains de l'organisateur.

7. En cas d'empêchement, un tireur peut être remplacé par un membre de la même société mais il doit être annoncé avant que le premier tireur du groupe commence à tirer.

Tout résultat manquant sera noté zéro.

Exercice

Livret de tir.	Obligatoire, Fr. 6.00
Armes	Tous les fusils de sport et d'ordonnance
Cible	A10
Programme de tir	5 coups,cpc. (nombre de passes illimitées)
Position	Selon règlement FST
Frais de participation	Fr. 5.00 (Fr.3.25 pour la passe +, Fr. 1.75 munition)

Cible Rochette

Armes	Tous les fusils de sport et d'ordonnance
Cible	A100
Programme de tir	5 coups, c.p.c.
Position	Selon règlement FST
Frais de participation	Fr. 12.00 (Fr.10.25 pour la passe +, Fr. 1.75 munition)
Carte-couronne	Carte-couronne de la SCT, d'une valeur de Fr. 12.00 pour 1x. Carte-couronne de la SCT, d'une valeur de Fr. 15.00 pour 2x.

		E/S	U19/U21/ V	U13/U15/ U17/SV
Cat. A	Fusil standard et Arme libre	440	430	425
Cat. D	Fass 57 (ord 03)	425	415	410
Cat. E	Mousqueton, Fass90, Fass 57 (ord 02)	415	405	400

Cible Menthue Groupe

Armes Tous les fusils de sport et d'ordonnance

Cible A10

Programme de compétition 8 coups
4 coups, c.p.c.
4 coups, en série, montrés à la fin

Position Selon règlement FST.

Frais de participation **Fr. 17.00**
(Fr. 14.20 émolument de contrôle, Fr. 2.80 munition)

Finance d'inscription pour les groupes **Fr. 40.00**
Fr. 20.00 pour les groupes JT.

Carte-couronne Carte-couronne de la SCT, d'une valeur de Fr. 12.00 pour 1x.
Carte-couronne de la SCT, d'une valeur de Fr. 15.00 pour 2x.

		E/S	U21/V	U17/SV
Cat. A	Fusil standard et Arme libre	72	70	69
Cat. D	Fass 57 (ord 03)	69	67	66
Cat. E	Mousqueton, Fass90, Fass 57 (ord 02)	66	64	63

Participation Toutes les Sociétés 300m membres de SCT de la FST peuvent participer à ce concours avec un nombre illimité de groupes.
6 tireurs licenciés appartenant à la même société forment un groupe.
Chaque tireur ne peut participer qu'avec un seul groupe.

Catégories Le concours de groupes à lieu en 3 catégories et trois classements distincts seront établis.
Dans la catégorie A. Sport, toutes les armes sont admises.
Dans la catégorie D. Ordonnance toutes les armes d'ordonnances sont admises.
Dans la catégorie E. Ordonnance seules les Mousquetons, Fass90, Fass57 (ord 02) sont admis.

Classement A l'addition des 5 meilleures résultats, appui par le 6^{ème}, puis par les meilleures coups de tout le groupe.

Répartition 100% des finances de groupe au 50% des groupes.

150.- au 1^{er} groupe de chaque catégorie.

L'attribution aux trois catégories est faite proportionnellement à la participation.

Répartition

Armes Tous les fusils de sport et d'ordonnance

Cible A10

Programme de compétition 6 coups, c.p.c.

Position Selon règlement FST.

Frais de participation **Fr. 20.00**
(Fr. 17.90 finance de passe, Fr. 2.10 munition)

Carte-couronne Aucune

Répartition immédiate	Cat. A Sport	Cat. D Ord 03	Cat. E Ord
60 points	Fr. 70.00	Fr. 100.00	Fr. 100.00
59 points	Fr. 35.00	Fr. 55.00	Fr. 60.00
58 points	Fr. 25.00	Fr. 40.00	Fr. 45.00
57 points	Fr. 20.00	Fr. 30.00	Fr. 35.00
56 points	Fr. 15.00	Fr. 20.00	Fr. 25.00
55 points	Fr. 8.00	Fr. 15.00	Fr. 20.00
54 points		Fr. 8.00	Fr. 15.00
53 points			Fr. 8.00

Répartition Répartition immédiate de 65% du produit de la vente des passes seulement pendant la durée du tir.
Si la répartition immédiate n'atteint pas les 65 %, le montant de la différence est attribué au concours de groupe.